

Informations générales

Titre du micro-projet (FR) : EXPERIMENTATION FRANCO-BELGE DE MOBILITE TRANSFRONTALIERE EN SANTE

Acronyme : MOSAN

Date prévisionnelle de démarrage : 01-01-2018

Date prévisionnelle de clôture : 30-06-2019

Thématique / Priorité : Renforcer et pérenniser la mise en réseau et l'offre de services transfrontaliers à la population en matière sanitaire

Indicateurs de réalisation programme

(FR) : Nombre de dispositifs en matière d'accès aux services sanitaires et sociaux de part et d'autre de la frontière

Opérateur Chef de File

Entité juridique : COTRANS

Forme juridique : Asbl

Versant : Wallonie (Neufchâteau)

Adresse : RUE DU CONGO

Adresse :

Numéro : 27

Code postal : 6890

Ville : LIBIN

Pays : BE

Téléphone : +32 (0) 474 01 79 64

Fax : +32 (0)

GSM : +32 (0) 474 01 79 64

Site web : Voie Creuhy, 3

Page Twitter :

Page LinkedIn :

Page Facebook :

Adresse (2) : VOIE CREUHY

Adresse (2) : Voie Creuhy, 3

Numéro (2) : 3

Code postal (2) : 4860

Ville (2) : Pepinster

Pays (2) : BE

Asujetti à la TVA :

Numéro de TVA :

Numéro de compte FEDER :

Responsable juridique : Jean Luc LOISON (Secrétaire)

Responsable du projet : Henri Lewalle (Président)

Décrivez quel est l'apport de la participation de l'opérateur pour le micro-projet

----- Français -----

L'association COTRANS regroupe des membres qui ont joué un rôle novateur, de promoteur et de gestionnaire des projets Interreg de coopération sanitaire transfrontalier depuis Interreg I et tout particulièrement dans l'espace frontalier franco-belge au cours des programmes Interreg II, III et Interreg IV.

Ils souhaitent mettre leur expertise et leur compétence au service de l'approfondissement et de la pérennisation de la coopération transfrontalière dans l'UE et tout spécialement dans l'espace frontalier franco-belge et les zones les plus démunies en dispositifs et offres de soins.

Opérateur #1

Entité juridique : Cliniques Universitaires de Mont Godinne

Forme juridique :

Versant : (Dinant)

Adresse : Avenue du Docteur Gaston Thérasse

Adresse :

Numéro : 1

Code postal : 5530

Ville : YVOIR

Pays : Belgique

Téléphone :

Fax :

GSM :

Site web :

Page Twitter :

Page LinkedIn :

Page Facebook :

Adresse (2) :
Adresse (2) :
Numéro (2) :
Code postal (2) :
Ville (2) :
Pays (2) :

Asujetti à la TVA :
Numéro de TVA :
Numéro de compte FEDER :

Responsable juridique : YVES BOUTSEN (DIRECTEUR MEDICAL ADJOINT)
Responsable du projet : ROBERT SIMONS (DOCTEUR en pneumologie)

Quelles compétences et expérience de l'opérateur sont intéressantes pour le projet ?

----- Français -----

Les établissements de soins Dinant Mont Godinne participent activement au développement de la coopération sanitaire franco-belge dans l'espace frontalier ardennes depuis le 1er février 2008 suite à leur intégration dans la Zoast Ardennes.
Ils ont collaboré à un micro projet Interreg dans le cadre du programme Interreg IV en vue de développer un outil de gestion de flux de patients transfrontaliers.
Ils participent en permanence aux travaux de suivi de la Zoast Ardennes.
Ils ont été opérateur act

Opérateur #2

Entité juridique : ASMUP 08
Forme juridique : Association Loi 1901
Versant : France (Charleville-Mézières)
Adresse : Rue Jules Gilbert
Adresse :
Numéro : 17
Code postal : 08600
Ville : GIVET
Pays : FRANCE
Téléphone : 00 33 (0)6 47 06 02 21
Fax :
GSM : 00 33 (0)6 47 06 02 21

Site web : <http://asmup-08.e-monsite.com/>

Page Twitter :
Page LinkedIn :
Page Facebook :

Adresse (2) :
Adresse (2) :
Numéro (2) :
Code postal (2) :
Ville (2) :
Pays (2) :

Asujetti à la TVA : Non
Numéro de TVA :
Numéro de compte FEDER :

Responsable juridique : SIMONE GERARD (PRESIDENTE)
Responsable du projet : SIMONE GERARD (PRESIDENTE)

Quelles compétences et expérience de l'opérateur sont intéressantes pour le projet ?

----- Français -----

L'ASMUP08 est une association de patients qui est implantée principalement sur l'espace territorial de la Comcom d'Ardenne Rive de Meuse et qui participe activement au développement et au suivi des coopérations transfrontalières sanitaires entre la France et la Belgique depuis plusieurs années.

Elle a participé à divers colloques organisés dans l'espace frontalier franco-belge au cours du programme Interreg IV.

Elle suit avec une attention toute particulière le développement d'un dispositif transfrontalier relatif au transport des patients décédés.

Elle s'investit quotidiennement dans toutes les recherches de solution à des difficultés d'accès aux soins des patients des Ardennes.

Opérateur #3

Entité juridique : MAIRIE DE GIVET
Forme juridique : Administration communale
Versant : France (Charleville-Mézières)
Adresse : Place Carnot
Adresse :
Numéro : 11
Code postal : 08600
Ville : GIVET

Pays : FRANCE
Téléphone : +33 3 24 42 06 84
Fax :
GSM :

Site web : <http://www.givet.fr/>

Page Twitter :
Page LinkedIn :
Page Facebook :

Adresse (2) :
Adresse (2) :
Numéro (2) :
Code postal (2) :
Ville (2) :
Pays (2) :

Asujetti à la TVA : Non
Numéro de TVA :
Numéro de compte FEDER :

Responsable juridique :
Responsable du projet :

Quelles compétences et expérience de l'opérateur sont intéressantes pour le projet ?

----- Français -----

La ville de Givet est un des acteurs qui a initié l'expérimentation transfrontalière en santé sur son territoire.
Elle est à l'initiative de la maison de santé de Givet.
Elle collabore activement à la réalisation transfrontalière du projet avec le CHU UCL Namur, la CPAM, etc...

Opérateur #4

Entité juridique : OEST
Forme juridique : GEIE (groupement européen d'intérêt économique)
Versant : Wallonie (Arlon)
Adresse : RUE DE LA MOSELLE
Adresse :
Numéro : 1

Code postal : 6700

Ville : ARLON

Pays : BELGIQUE

Téléphone :

Fax :

GSM :

Site web :

Page Twitter :

Page LinkedIn :

Page Facebook :

Adresse (2) :

Adresse (2) :

Numéro (2) :

Code postal (2) :

Ville (2) :

Pays (2) :

Asujetti à la TVA : Non

Numéro de TVA :

Numéro de compte FEDER :

Responsable juridique :

Responsable du projet :

Quelles compétences et expérience de l'opérateur sont intéressantes pour le projet ?

----- Français -----

Opérateur #5

Entité juridique : CPAM des Ardennes

Forme juridique : Organisme de Sécurité Sociale

Versant : (Charleville-Mézières)

Adresse : avenue Georges Corneau

Adresse :

Numéro : 14

Code postal : 08200

Ville : CHARLEVILLE MEZIERES
Pays : FR
Téléphone : +33 (0) 3 24 33 60 56
Fax :
GSM : +33 (0) 6 82 94 15 70

Site web : www.ameli.fr

Page Twitter :
Page LinkedIn :
Page Facebook :

Adresse (2) :
Adresse (2) :
Numéro (2) :
Code postal (2) :
Ville (2) :
Pays (2) :

Asujetti à la TVA :
Numéro de TVA :
Numéro de compte FEDER :

Responsable juridique : DOMINIQUE LEFEBVRE (DIRECTEUR ADJOINT)
Responsable du projet : VERONIQUE MARTINEZ (ATTACHEE DE DIRECTION RESPONSABLE DES COOPERATIONS)

Quelles compétences et expérience de l'opérateur sont intéressantes pour le projet ?

----- Français -----

La CPAM des Ardennes gère l'assurance maladie obligatoire du régime général sur l'ensemble du département des Ardennes. Elle collabore aux projets transfrontaliers franco-belge depuis 1997 dépôt du programme Interreg II.

La CPAM des Ardennes a contribué activement à la constitution des ZOAST sur son territoire avec l'ANMC mais aussi dans l'ensemble de l'espace frontalier franco-belge avec l'ANMC, notamment à travers la coopération avec la MGEN des Ardennes pour la prise en charge des restes à charge des patients français soignés en Belgique.

Enfin, la CPAM a été chef de file du projet Interreg IV Icapros.

Opérateur #6

Entité juridique : ORDRE NATIONAL DES MEDECINS FRANCAIS

Forme juridique : Association de droit privé

Versant : France (Hors zone)

Adresse : Bd HAUSSMANN

Adresse :

Numéro : 80

Code postal : 75389

Ville : PARIS CEDEX08

Pays : FRANCE

Téléphone : 00 33 (0)1 53 89 32 00

Fax : 00 33 (0)1 53 89 32 01

GSM : conseil-national@cn.medecin.f

Site web : <https://www.conseil-national.medecin.fr>

Page Twitter :

Page LinkedIn :

Page Facebook :

Adresse (2) :

Adresse (2) :

Numéro (2) :

Code postal (2) :

Ville (2) :

Pays (2) :

Asujetti à la TVA : Non

Numéro de TVA :

Numéro de compte FEDER :

Responsable juridique :

Responsable du projet :

Quelles compétences et expérience de l'opérateur sont intéressantes pour le projet ?

----- Français -----

L'Ordre représente la profession médicale. Il rassemble l'ensemble des médecins quelque soit leur statut, âge, spécialité..

L'ordre des médecins est chargé, par la loi, de veiller au maintien des principes de moralité, de probité, de compétence et de dévouement indispensables à l'exercice de la médecine et au respect, par tous les médecins, des principes du code de déontologie médicale.

Tous les médecins voulant exercer en France sont tenus de s'inscrire à l'Ordre.

Opérateur #7

Entité juridique : ORDRE DES MEDECINS BELGES

Forme juridique : Association de droit privé

Versant : Wallonie (Hors zone)

Adresse : Place de Jamblinne de Meux

Adresse : Place de Jamblinne de Meux 34-35 B-1030 BRUXELLES Tel.: 02.743.04.00 Fax: 02 735 35 63

Numéro : 34-35

Code postal : 1030

Ville : BRUXELLES

Pays : BELGIQUE

Téléphone : 00 32 (0)2 743 04 00

Fax : 00 32 (0)2 735 35 63

GSM :

Site web : <https://www.ordomedic.be/fr>

Page Twitter :

Page LinkedIn :

Page Facebook :

Adresse (2) :

Adresse (2) :

Numéro (2) :

Code postal (2) :

Ville (2) :

Pays (2) :

Asujetti à la TVA :

Numéro de TVA :

Numéro de compte FEDER :

Responsable juridique :

Responsable du projet :

Quelles compétences et expérience de l'opérateur sont intéressantes pour le projet ?

----- Français -----

L'Ordre représente la profession médicale. Il rassemble l'ensemble des médecins quelque soit leur statut,

âge, spécialité..

L'ordre des médecins est chargé, par la loi, de veiller au maintien des principes de moralité, de probité, de compétence et de dévouement indispensables à l'exercice de la médecine et au respect, par tous les médecins, des principes du code de déontologie médicale.

Tous les médecins voulant exercer en Belgique sont tenus de s'inscrire à l'Ordre.

Résumé

----- Français -----

La Pointe Nord des Ardennes, territoire français enclavé en Belgique, est classé parmi les déserts médicaux français. Il ne dispose d'aucune offre hospitalière; il n'y a plus de médecins spécialistes en exercice; deux médecins généralistes y soignent plus de 10.000 habitants.

La problématique de la démographie médicale et de l'accès aux soins est au cœur des préoccupations de la population de ce territoire. Celles-ci sont relayées par les élus. La Mairie de Givet a ainsi créé une maison de santé.

Si le dispositif « Zoast Ardennes » apporte une réponse à la carence en soins hospitaliers de proximité, les nombreuses tentatives initiées pour favoriser l'implantation de professionnels de santé n'ont pas abouti, à ce jour.

Aujourd'hui, il est apparu indispensable aux opérateurs du projet représentant la diversité des acteurs de la santé transfrontalière de ce territoire de développer un projet expérimental transfrontalier s'appuyant sur les structures de soins du CHU Namur.

Description

Défi(s) transfrontalier(s)

----- Français -----

Depuis la fermeture de la clinique de Givet début 2000, les patients de la Pointe Nord des Ardennes sont privés de soins hospitaliers. Progressivement, ceux-ci se sont tournés vers l'hôpital de Dinant pour les soins liés à la maternité puis pour les autres soins. Les médecins spécialistes qui exerçaient à Givet sont allés s'implanter ailleurs. Aujourd'hui, seul l'apport de médecins belges frontaliers peut pallier la désertification de ce territoire compte tenu de sa position géographique.

Solutions apportées

----- Français -----

Le projet a pour objectif de doter d'une offre de soins en médecins spécialistes le canton de Givet pour améliorer l'accès aux soins de proximité de la population de ce territoire. Il vise à rendre attractif le territoire aux médecins généralistes qui souhaiteraient s'y implanter en leur permettant de s'appuyer sur les médecins spécialistes belges venus y exercer dans la Maison de santé de Givet. Il poursuit le développement d'un réseau de soins et de services de santé transfrontaliers.

Coopération transfrontalière

----- Français -----

Depuis 2000, les multiples tentatives d'attirer des médecins dans la Pointe Nord des Ardennes ont échoué. Ce territoire est devenu un désert médical. Pour apporter une réponse adaptée à cette grave problématique pour les habitants et les élus de ce territoire, l'ultime solution envisageable aujourd'hui repose sur la structuration d'une coopération transfrontalière entre les acteurs concernés des deux versants frontaliers, à savoir : la Mairie de Givet, l'Association des patients, la CPAM, les médecins spécialistes belges du CHU Namur, les Ordres médicaux... L'installation de médecins spécialistes belges dans la Maison de santé de Givet relancera l'attractivité médicale du territoire et offrira des soins de proximité aux habitants.

Action n° 1

Présentation de l'action en insistant sur la mise en oeuvre transfrontalière

----- Français -----

MOBILITE ET INSTALLATION DE PROFESSIONNELS DE SANTE SPECIALISTES BELGES A GIVET

Les opérateurs du projet ont décidé de relever le défi de la désertification médicale de la Pointe Nord des Ardennes. Après avoir constaté les besoins de la population et l'efficacité du dispositif ZOAST comme réponse à l'absence de soins hospitaliers sur le territoire, ils ont décidé de se tourner vers les médecins spécialistes du CHU Namur qui reçoivent la très grande majorité des patients de ce territoire dans les hôpitaux de Dinant et de Mont Godinne pour leur demander de venir ouvrir des consultations dans la Maison de santé que la Mairie de Givet a implanté au centre de la ville.

La population pourra ainsi disposer d'une offre de soins spécialisés de proximité. La présence de médecins spécialistes permettra aux médecins généralistes de Givet de s'appuyer sur leurs compétences et de créer une nouvelle dynamique de soins sur Givet. Celle-ci devrait amener de nouveaux médecins généralistes à s'installer à Givet.

Concrètement, des médecins spécialistes de diverses disciplines exerçant au sein du CHU Namur seront sollicités pour consulter au sein de la Maison de santé de Givet et collaborer avec les deux médecins généralistes de Givet. Pour ces médecins du CHU Namur, La Maison de santé de Givet constituera une sorte de polyclinique belge où le CHU Namur demande à ses médecins de prester des consultations.

Préalablement à toute pratique en France, les médecins spécialistes belges devront disposer d'une inscription à l'Ordre du département des Ardennes.

L'octroi de cette autorisation n'est pas simple à obtenir. Il faut introduire un dossier conséquent et expliquer la démarche de coopération aux autorités concernées.

Les opérateurs CHU Namur, Mairie, CPAM, COTRANS, OEST, Ordres effectueront en collaboration avec les médecins concernés toutes les démarches nécessaires.

Ensuite, il faudra organiser la tenue des consultations au sein de la Maison de santé (répartir les locaux, les doter du matériel nécessaire aux différents types de consultation, fixer les jours et heures de consultation...), le secrétariat nécessaire, les relais informatiques indispensables pour consulter les dossiers médicaux hospitaliers des patients déjà suivis antérieurement pour l'un ou l'autre aspect de santé au CHU Namur.

Les opérateurs CHR Namur, Mairie, COTRANS et OEST, avec les médecins concernés se répartiront l'ensemble des tâches nécessaires à l'opérationnalisation des consultations.

Public-cible

----- Français -----

Le public cible patient est formé par l'ensemble de la population de la Pointe Nord des Ardennes, soit potentiellement plus de 10000 habitants frontaliers.

Le public cible professionnels de santé est formé par l'ensemble des médecins spécialistes exerçant au

CHU Namur.

Résultats escomptés

----- Français -----

Les résultats escomptés sont :

- l'amélioration de l'accès aux soins de proximité de la population de la Pointe Nord des Ardennes.
- l'obtention par des médecins spécialistes belges du CHU Namur d'exercer en activité de libre prestations de services à la Maison de santé de Givet.
- l'ouverture de six consultations de médecine spécialisée à Givet : chirurgie vasculaire, chirurgie cardiaque, chirurgie plastique, néphrologie, pneumologie, radiothérapie
- la collaboration entre les médecins généralistes de Givet et les médecins spécialistes nouvellement implantés.
- l'émergence d'une nouvelle attractivité du territoire frontalier pour les médecins.

Indicateurs de réalisation micro-projet

NOMBRE DE PRATICIENS SPECIALISTES du CHU NAMUR PRATIQUANT DES CONSULTATIONS A GIVET

----- Valeur cible -----

Quantifier : 6

----- Preuves de réalisation de l'action -----

----- Français -----

Dès que les autorisations d'exercer seront délivrées aux médecins spécialistes belges 6 consultations de médecine spécialisée seront organisées dans la Maison de santé à Givet. Il s'agit de consultation de chirurgie vasculaire, chirurgie cardiaque, chirurgie plastique, néphrologie, pneumologie et radiothérapie. A l'échéance des 18 mois du projet, les opérateurs espèrent que d'autres consultations auront été mises en place dans des domaines médicaux différents.

Nous pourrions recenser avec précision le nombre de médecins spécialistes du CHU Namur qui auront obtenu une autorisation d'exercice sur Givet et qui y ont ouvert des consultations au sein de la Maison médicale de Givet grâce aux autorisations officielles délivrées par l'ordre des médecins français et les relevés des prestations enregistrées dans le système de gestion informatisé pour l'assurance maladie qui accorde les remboursements et en vigueur dans le système ZOAST ardennes.

Action n° 2

Présentation de l'action en insistant sur la mise en oeuvre transfrontalière

----- Français -----

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DES PRESTATIONS DE SANTE

L'organisation des systèmes de santé et d'accès aux soins français et belge diffère l'un de l'autre. Ils sont régis chacun par des règles et des procédures spécifiques. La prise en charge administrative et financière des prestations de santé sont totalement différentes.

Pour développer le projet MOSAN, au regard des mécanismes de rémunération des professionnels de santé belges et des mécanismes de remboursement des prestations de soins des patients français, dans le cadre de l'espace frontalier franco-belge, les opérateurs (CPAM des Ardennes, CHU Namur, COTRANS, OEST, principalement et en collaboration avec l'ASMUP 08) qui ont initié, développé et géré la ZOAST transfrontalière des Ardennes utiliseront ce mode de régulation pour mettre sur pied un dispositif cohérent, adapté et fiable pour gérer l'activité des spécialistes belges dans la Maison de santé de Givet et la prise en charge administrative et financière des prestations des patients français.

A titre expérimental dans l'espace frontalier franco-belge et dans l'UE, ces opérateurs ont décidé, après de nombreux travaux de simulation de divers autres dispositifs de régulation administratif et financier, d'utiliser les procédures et techniques mises en oeuvre dans la ZOAST Ardennes pour assurer un paiement équitable aux médecins spécialistes belges et garantir une prise en charge aux patients français équivalente à celle établie pour des soins dispensés en France.

Cette action constitue une innovation originale qui permettra aux patients et aux professionnels de santé de ne rencontrer aucun obstacle administratif ni financier à la mobilité en santé transfrontalière initiée par le projet MOSAN.

Concrètement les patients français de la Pointe Nord des Ardennes utiliseront leur carte SESAM VITALE pour consulter un praticien spécialiste du CHU Namur à Givet qui sera rémunéré pour ses prestations de manière équivalente à celle résultant de sa pratique médicale à Dinant ou Mont Godinne.

Le patient français soigné à Givet sera pris en charge administrativement et financièrement, comme s'il était soigné dans une structure de soins française, puisqu'il aura droit tant aux régimes d'exonération des tickets modérateurs (CMU, ALD, etc) qu'à la prise en charge de ses restes à charge par l'organisme complémentaire auprès duquel il est affilié.

Public-cible

----- Français -----

Le public cible est formé par les patients de la Pointe Nord des Ardennes qui seront pris en charge au sein de la Maison de santé de Givet par des médecins spécialistes du CHU Namur.

Il est aussi composé des médecins spécialistes du CHU de Namur qui exerceront à Givet.

Résultats escomptés

----- Français -----

- Ouverture de six consultations de médecine spécialisée par des professionnels de santé du CHU Namur dans la Maison de santé à Givet au bénéfice des patients de la Pointe Nord des Ardennes en matière de chirurgie vasculaire, chirurgie cardiaque, chirurgie plastique, néphrologie, pneumologie, radiothérapie.
- Utilisation d'un lecteur de carte Sesam Vitale par enregistrer les données administratives des patients français soignés à Givet par des praticiens du CHU Namur et leur assurer ainsi la prise en charge de leur soins par la sécurité sociale.
- Remboursement des soins dispensés aux patients français selon le dispositif ZOAST Ardennes avec prise en charge des corrections sociales par la CPAM des Ardennes et les organismes d'assurance maladie complémentaire auprès desquels les patients sont affiliés.
- Enregistrement des flux de patients de la Pointe Nord des Ardennes soignés par les praticiens du CHU Namur.

Indicateurs de réalisation micro-projet

MISE EN PLACE D'UN OUTIL DE GESTION ADMINISTRATIF ET FINANCIER ADAPTE A LA MOBILITE TRANSFRONTALIERE

----- Valeur cible -----

Quantifier : 5

----- Preuves de réalisation de l'action -----

----- Français -----

La valeur cible 5 représente le nombre d'objectifs réalisés repris ci-dessous pour assurer la prise en charge des patients français soignés à Givet par des praticiens du CHU Namur.

1. Transposition de l'outil de gestion administratif et financier ZOAST Ardennes au projet MOSAN pour garantir une rémunération équivalente aux praticiens belges exerçant dans ce cadre et un remboursement équivalent aux patients soignés dans n'importe quel autre structure de soins en France.
2. Lecture de la carte vitale des patients français soignés à Givet dans le cadre du projet MOSAN.
3. Enregistrement des données des patients et des prestations délivrées dans le dispositif ZOAST Ardennes du CHU Namur.
4. Remboursement des prestations délivrées aux patients français par le mécanisme ZOAST Ardennes (correctifs sociaux par la CPAM et reste à charge par les complémentaires).
5. Relevé statistique reprenant les patients soignés et les prestations dispensées pendant la durée du projet.

Action n° 3

Présentation de l'action en insistant sur la mise en oeuvre transfrontalière

----- Français -----

INFORMATION A L'ADRESSE DES PROFESSIONNELS DE SANTE

ACTION 3

L'action portant sur l'information destinée aux professionnels de santé est indispensable à la réalisation du projet. Elle compte quatre volets.

- Le premier concerne la réalisation du projet, ses objectifs et les étapes à mettre en oeuvre.
- Le deuxième a trait aux procédures à appliquer pour obtenir une inscription auprès de toutes les autorités compétentes pour exercer en France en tant qu'activité de prestation de services.
- Le troisième volet concerne le mode d'organisation des consultations au sein de la Maison de santé de Givet (secrétariat, dossiers médicaux, gestion des rendez-vous, fonctionnement relatif à l'inscription administrative du patient ainsi qu'aux modes de prise en charge).
- La quatrième volet sera consacré à l'évaluation du processus. Il portera sur le volume de consultations, la satisfaction du patient, les points éventuels à améliorer etc.

Cette relation avec les professionnels de santé est essentielle pour la réalisation des objectifs. Ce sont, en effet, les médecins qui permettront, de part leurs activités, de répondre aux attentes des patients, des élus et de l'ensemble des acteurs de la santé concernés par le projet. En conséquence, les opérateurs du projet doivent travailler en parfaite collaboration et à livre ouvert avec les professionnels de santé et les tenir parfaitement informés de la gestion et de l'évolution du projet.

Concrètement des rencontres seront organisées par les opérateurs en fonction de l'évolution des différentes étapes de réalisation du projet.

Enfin, les médecins qui accepteront de consulter à Givet seront indemnisés pour leurs frais de déplacements. A ce propos, une grille tarifaire sera élaborée en accord avec les professionnels de santé.

L'excellente communication avec les professionnels de santé sera un des principaux éléments de la réussite du projet et de la réalisation de ses objectifs, parmi lesquels figurent la collaboration entre les médecins spécialistes et les médecins généralistes de Givet.

Public-cible

----- Français -----

Les professionnels de santé du CHU Namur et tout particulièrement ceux qui s'engagent dans le projet en pratiquant des consultations à la Maison de santé de Givet

Résultats escomptés

----- Français -----

Par l'organisation de réunions aux différentes étapes de réalisation du projet avec les professionnels de

santé, le projet pourra atteindre les objectifs suivants:

- autorisation d'exercice de praticiens médecins spécialistes à Givet
- organisation de consultations dans au moins six disciplines différentes
- amélioration de l'accès aux soins de proximité pour les patients de la Pointe Nord des Ardennes
- collaboration entre les médecins généralistes de Givet et les médecins spécialistes
- attractivité renforcée du territoire pour favoriser l'implantation de nouveaux professionnels de santé dans ce territoire frontalier franco-belge

Indicateurs de réalisation micro-projet

REUNIONS D'INFORMATION AVEC LES MEDECINS SPECIALISTES

----- Valeur cible -----

Quantifier : 4

----- Preuves de réalisation de l'action -----

----- Français -----

Tenues de quatre rencontres avec les professionnels de santé

Action n° 4

Présentation de l'action en insistant sur la mise en oeuvre transfrontalière

----- Français -----

INFORMATION A L'ADRESSE DES PATIENTS DE LA POINTE NORD DES ARDENNES

Le projet est avant tout conçu pour permettre aux patients de la Pointe Nord des Ardennes de disposer d'une offre de soins spécialisés à proximité de leur lieu de vie compte tenu de la carence de soins hospitaliers et de professionnels de santé spécialisés sur ce territoire frontalier.

Le lancement du projet (organisation de consultations de médecines spécialisées dans la Maison de santé de Givet) nécessite de délivrer au préalable une information à la population concernée mais également de maintenir une information permanente afin que les patients puissent recourir à ce nouveau dispositif dès lors que le besoin de consulter un médecin spécialiste est nécessaire.

L'information dispensée aux patients utilisera les canaux de communication suivants :

- les médecins généralistes de Givet seront sollicités pour informer leurs patients ;
- les établissements hospitaliers de Dinant et Mont Godinne qui reçoivent régulièrement des patients de la Pointe Nord des Ardennes seront invités à informer les patients concernés ;
- la Mairie de Givet et ses services administratifs qui s'adressent à toute la population ;
- l'ASMUP qui regroupent un très grand nombre de patients de la Pointe Nord des Ardennes ;
- les services administratifs de la CPAM des Ardennes qui couvrent l'ensemble des assurés sociaux du territoire.

Pour diffuser une information de qualité, un document sera établi à l'intention de tous les vecteurs d'information repris ci-dessous. Celui-ci comprendra une description du projet, ses objectifs, l'ouverture des diverses consultations, les horaires, le mode de prise des rendez-vous, les procédures administratives et de prise en charge financière des prestations et un point de contact.

Une brochure sera réalisée à l'adresse des patients et disponible dans tous les lieux de contact avec la population (mairie, maison de santé, CPAM, médecins généralistes, hôpitaux de Dinant et Mont Godinne, etc.).

Enfin, l'information sera accessible aux patients sur les sites internet de la CPAM, du CHU Namur, de la Mairie etc.

Public-cible

----- Français -----

L'ensemble de la population du territoire de la Pointe Nord des Ardennes constitue le public cible de cette action d'information "patient".

Résultats escomptés

----- Français -----

Une adhésion des patients du territoire de la Ponte Nord des Ardennes au projet et par voie de conséquence une fréquentation mesurée des consultations.

Indicateurs de réalisation micro-projet

INFORMATION A L'ADRESSE DES PATIENTS

----- Valeur cible -----

Quantifier : 5

----- Preuves de réalisation de l'action -----

----- Français -----

- Une information diffusée par la Mairie de Givet
- Une information diffusée par la CPAM des Ardennes
- Une information diffusée par l' ASMUP 08
- Une information diffusée par le CHU NAMUR
- Une brochure disponible dans tous les lieux accessibles au public

Action n° 5

Présentation de l'action en insistant sur la mise en oeuvre transfrontalière

----- Français -----

COMMUNICATION SUR LA REALISATION DU PROJET

Ce projet expérimental constitue une première dans l'espace frontalier franco-belge et dans l'UE. Il favorisera l'exercice de la pratique médicale de médecins spécialistes hospitaliers d'un versant frontalier sur un autre versant voisin.

Le projet améliorera indiscutablement l'accès aux soins de proximité dans un territoire frontaliers dépourvu d'une offre de soins spécialisée et hospitalière.

Les patients seront pris en charge selon les mêmes conditions administratives et financières que s'ils étaient soignés dans le cadre de la Zoast Ardennes ou dans n'importe quel lieu en France. Ils bénéficieront des mêmes niveaux de prise en charge et les corrections sociales seront appliquées.

Une telle initiative nécessite qu'elle soit diffusée largement au delà de l'espace transfrontalier concerné à l'intérieur duquel des actions d'information sont prévues dans les actions 3 et 4 à l'adresse des professionnels de santé et des patients.

Dans le cadre de toutes les manifestations qui seront organisées dans le domaine de la coopération transfrontalière et plus spécifiquement dans le domaine de la santé, les opérateurs du projet se chargeront de diffuser largement sur le projet, ses objectifs, ses mécanismes de fonctionnement et ses réalisations. L'objectif est de favoriser le développement d'initiatives comparables adaptées dans d'autres espaces frontaliers franco-belge et européens afin de répondre aux besoins d'accès aux soins des patients dans les territoires frontaliers souvent confrontés à des problèmes de démographie médicale.

Par ailleurs, les opérateurs feront part de ce projet auprès des autorités communautaires (DG Sanco, DG Regio et DG Affaires sociales), des autorités des programmes Interreg (Grande Région, Eurégio Meuse Rhin, Rhin supérieur, PACA etc), des acteurs de la santé transfrontalière dans l'UE, des universités sensibilisées au développement de la coopération transfrontalière (Bayonne, Arras, Lille, Mons, Nancy, Strasbourg, ULG, LLN...).

Deux conférences de presse seront organisées lors du lancement du projet et à son échéance.

Par ailleurs, un site internet spécifique à la coopération transfrontalière expliquera pédagogiquement le projet et ses réalisations.

Enfin, lors d'un colloque organisé pendant la réalisation du projet au sein du Comité des Régions, une intervention spécifique et d'importance sera consacrée au projet et à sa mise en oeuvre.

Public-cible

----- Français -----

Les acteurs de la santé transfrontalière, les autorités communautaires et de gestion des programmes Interreg, tout opérateur désireux d'apporter une réponse adaptée aux problèmes de démographie dans les espaces frontaliers, les chercheurs et étudiants dans les facultés intéressées par le fait transfrontalier

constituent les principaux publics cible de cette action.

Résultats escomptés

----- *Français* -----

Une demande d'information et de communication de la part de tous les acteurs intéressés par les projets transfrontaliers apportant une réponse de qualité aux problèmes de l'accès aux soins de qualité de proximité.

Indicateurs de réalisation micro-projet

COMMUNICATION SUR LA REALISATION DU PROJET

----- **Valeur cible** -----

Quantifier : 3

----- **Preuves de réalisation de l'action** -----

----- *Français* -----

- Article de presse
- Site Internet
- Colloque

Zones

France : Charleville-Mézières

Wallonie : Dinant, Namur, Philippeville

Flandre :



Budget prévisionnel

Opérateur pressenti	Coût	Recettes	FEDER
COTRANS	11 250,00	0,00	11 250,00
Cliniques Universitaires de Mont Godinne	12 000,00	0,00	12 000,00
ASMUP 08	2 000,00	0,00	2 000,00
MAIRIE DE GIVET	250,00	0,00	250,00
OEST	2 000,00	0,00	2 000,00
CPAM des Ardennes	2 000,00	0,00	2 000,00
ORDRE NATIONAL DES MEDECINS FRANCAIS	250,00	0,00	250,00
ORDRE DES MEDECINS BELGES	250,00	0,00	250,00
Total	30 000,00	0,00	30 000,00

